



# MUNICIPALITE DE SAINT-GEORGE

GRAND'RUE 4  
CASE POSTALE 10  
1188 SAINT-GEORGE

TEL. 022 368 12 69  
FAX 022 368 20 75  
e-mail : [greffe@saint-george.ch](mailto:greffe@saint-george.ch)  
site : [www.saint-george.ch](http://www.saint-george.ch)

## PREAVIS ADRESSE AUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GEORGE

Saint-George, le 20 novembre 2016

### PRÉAVIS MUNICIPAL No 14 / 2016

#### Budget 2017

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

**1. Administration générale**

**10 Autorités**

**101 Conseil Communal**

Aucun changement n'est à noter dans ce poste.

**102 Municipalité - Vacations**

Aucun changement n'est à noter dans ce poste.

**11 Administration**

**110 Administration – Imputations internes**

Ventilation des imputations internes pour CHF 132'968.00.

**13 Service du personnel et des assurances**

**130 Services honoraires et prestations de service**

CHF 10'000.00 pour les frais d'étude du PGA (Plan Général d'Affectation) par un géomètre.

Le solde représente les frais engendrés pour la défense de la commune (avocats, agent d'affaire breveté).

**14 Service des intérêts généraux**

**140 Aides, dons, cotisations**

Nous soutenons différentes actions, telles que :

- Aînés de la Paroisse (CHF 1.00 par habitant) ;
- Piscine de Bassins (CHF 6.00 par habitant) ;
- Sortie annuelle des Aînés de la commune, organisée par la DSG (société de développement) ;
- Le solde étant lié aux cotisations pour les associations de communes.

**15 Affaires culturelles et de loisirs**

**150 Affaires culturelles et de loisirs – Ecoles de musique**

Soutien des écoles de musique à hauteur de CHF 8.50 par habitant (LEM – Loi sur les écoles de musique).

**16 Tourisme**

**160 Tourisme – Participation au Nyon Région Tourisme**

Nous reversons le revenu des taxes de séjour qui se chiffre à 85 % pour le fonds d'infrastructures et 7,5 % pour la promotion touristique du district. A noter que Saint-George est représenté au comité d'attribution des fonds pour le développement touristique.

Participation de CHF 1.30/habitant, pour la ligne de transport public à vocation touristique des trois cols soit, la Givrine, le Marchairuz et le Mollendruz qui fonctionnera uniquement les week-ends pendant la saison estivale, avec un arrêt à Saint-George.

**18 Transports publics**

**180 Transports publics – Programme régional des transports publics**

Les subventions de l'ensemble des lignes par les communes s'élèvent à CHF 40'000.00.

**2. Finances**

**22 Service financier**

**220 Service de la dette**

Au fonds de péréquation cantonal, nous notons un montant de CHF 613'694.00 de charges en légère diminution mais toujours sous réserve d'une éventuelle facture complémentaire en septembre 2017 et un retour de CHF 258'655.00. À cela, se rajoute la déduction des dépenses thématiques pour une somme de CHF 138'418.00.

### 3. Domaines et bâtiments

#### 32 Forêts - Pâturages

##### 320 Forêts

L'année 2017 est une année un peu spéciale ; En effet, depuis le 1er janvier, le groupement de la Saubrette accueillera dans ses murs le groupement du Signal comprenant les communes de Gimel, Allaman, Bougy-Villars et Féchy. Cette nouvelle structure regroupera 12 communes, tout cela géré depuis le Centre Administratif des Vernes, comprenant une secrétaire-comptable, les gardes forestiers ainsi que l'équipe.

Ce poste représente un déficit de CHF 69'550.00 qui est principalement dû aux coûts des postes administratifs. Le poste de la secrétaire-comptable a été augmenté de 10% (60%). Afin de permettre une transition plus facile suite aux départs à la retraite des deux gardes forestiers (Messieurs Alain Monney et André Vietti) durant l'année, le comité a décidé de prolonger le mandat d'Alain Monney jusqu'à fin 2017. Ceci permettra d'engager un nouveau garde depuis le mois de décembre et de restructurer chaque poste en une seule fois. Pour l'année 2017 nous aurons 3.6 postes de gardes et qui ne seront plus que de 2.8 pour 2018.

##### Marché du bois :

Suite à la baisse du prix de l'année passée, pour cette année le prix va vraisemblablement rester stable et la demande est bonne. Le prix de vente moyen a été calculé pour une quantité de 4775 m<sup>3</sup> à CHF 64.50/m<sup>3</sup>.

#### 321 Pâturages

CHF 15'000.00 ont été mis pour la réfection indispensable du chemin de la Perrausaz. Le solde est réparti entre la commune de Bière et la famille Petruzello, propriétaire du Pré de Denens. Après une rencontre sur place avec un représentant des améliorations foncières et une responsable du service de l'agriculture, un bureau d'ingénieur a été mandaté afin de répondre à tous les critères demandés. Les subventions se monteront à 83 % des coûts totaux.

#### 35 Bâtiments

##### 352 Auberge communale - Entretien

CHF 5'000.00 ont été attribués pour la réparation des fuites d'eau et radiateurs,  
CHF 5'000.00 pour le rafraîchissement des anciens bureaux des gardes,  
CHF 10'000.00 pour l'entretien courant.

##### **Auberge communale Loyer**

Le loyer pour la location de l'auberge est de CHF 3'200.00 X 12 soit CHF 38'400.00/an.

Le loyer du bureau est de CHF 250.00 X 12 soit CHF 3'000.00/an.

Le revenu global des locations est de CHF 41'400.00 par année.

**354 Eglise - Entretien**

Les montants de :

CHF 6'000.00 ont été prévu pour la remise en état des cloches,

CHF 1'000.00 pour l'enlèvement des végétaux en façade,

CHF 2'000.00 pour l'entretien ordinaire du bâtiment.

**355 Poste - Entretien**

CHF 1'200.00 ont été prévu pour l'entretien et réparations des appareils ménagers de l'appartement.

CHF 1'000.00 pour l'entretien courant.

**Poste - Loyer**

La location de l'ancienne poste est de CHF 800.00 X 12 soit CHF 9'600.00/an.

La location de l'appartement est de CHF 1'750.00 X 12 soit CHF 21'000.00/an.

La location des 6 garages à CHF 150.00 par mois est de CHF 10'800.00/an.

Le revenu global du bâtiment de la poste est de 41'400.00/an.

**356 Salle polyvalente – Entretien**

CHF 10'000.00 ont été prévu pour la remise en état du système de ventilation foyer et cuisine.

CHF 7'000.00 pour la réparation des stores.

CHF 10'000.00 pour l'entretien ordinaire du complexe communal.

**357 Collège UAPE Cantine- Entretien**

CHF 6'000.00 ont été prévu pour le remplacement de la ligne téléphonique actuelle, hors d'usage.

CHF 2'000.00 pour les réparations des stores de l'école.

CHF 2'000.00 pour l'entretien courant.

CHF 6'000.00 pour la fourniture et pose de 2 stores ou couvert extérieur derrière l'UAPE.

**4. Travaux**

**43 Routes**

**430 Réseau routier**

CHF 30'300.00 prévu pour l'aménagement et la sécurisation de l'arrêt de bus de la Côte Malherbe, préavis accepté lors du dernier conseil de la précédente législature. Ce chantier est largement subventionné par le Conseil régional, pris sur le fond de solidarité pour l'amélioration des transports publics régionaux.

CHF 20'000.00 prévu pour divers marquages et signalisations pour optimiser la sécurité sortie déchetterie et les environs du Centre des Vernes et son complexe scolaire.

CHF 29'000.00 prévu pour la réfection du goudronnage Grand'Rue, du coin du magasin à la maison du petit Marchand. Cette réfection sera subventionnée par le Canton suite au goudronnage effectué en 2014.

**45 Ordures ménagères**

**450 Ordures ménagères**

La taxe a été augmentée durant l'année 2016. Ceci est principalement dû à l'augmentation des quantités évacuées tels que les objets encombrants, ferraille et les matières compostées.

**46 Réseau d'égouts et d'épuration**

**460 Egouts**

L'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les micropolluants étant prévue en début 2016, un financement de CHF 9.00 par habitant sera perçu jusqu'en 2040. Cette somme prélevée dans l'ensemble de la Suisse servira à mettre en conformité les STEP.

La Commune de Saint-George s'est engagée dans l'étude d'une STEP régionale, permettant d'avoir la capacité de traiter ces micropolluants. En cas de finalisation, il sera possible de pouvoir concrétiser ce projet à l'horizon de 2020.

**5. Instruction publique et cultes**

**51 Enseignement primaire**

**510 Frais scolaires**

Participation de la Commune à hauteur de CHF 6.00 par habitant pour la clinique dentaire scolaire.

**510 Enseignement primaire – Participation à l'AISE**

- 93 élèves au 15 septembre 2016 ; coût effectif par élève à l'AISE de CHF 3'397.85.

- Participation supplémentaire de la Commune pour le transport des élèves habitant la Côte Malherbe et la Côte Viri à raison de CHF 15'000.00.

**52 Enseignement secondaire**

**520 Enseignement secondaire – Participation à l'AISE**

- 39 élèves au 15 septembre 2016 ;

- Coût effectif par élève à l'AISE de CHF 5'775.74.

**6. Police**

**61 Corps de police**

**610 Service de police**

Notre participation à la PolCant (Police Cantonale) se monte à CHF 112'078.00.

**65 Défense contre l'incendie**

**650 Défense contre l'incendie**

La participation au SDIS Etraz Région s'élève à CHF 32.00/habitant, soit une augmentation de CHF 3.00/habitant, pour un total de CHF 31'500.00.

## **7. Sécurité sociale**

### **71 Prévoyance communale**

#### **710 ARAS**

Charges découlant de l'ARAS (Association Régionale pour l'Action sociale)

- CHF 1'078.00 ARAS - autorités et administration (1.10 par habitant) ;
- CHF 1'568.00 ARAS - subvention communale (1.60 par habitant) ;
- CHF 13'837.60 AAS (Agence d'Assurance Sociale) - frais de fonctionnement (14.12 par habitant) ;

#### **710 Prévoyance communale - Accueil familial de jour**

Charges découlant du RAT (Réseau d'Accueil des Toblerones)

- CHF 10'690.00 Frais d'administration ;
- CHF 75'600.00 Contribution d'écolage ;
- CHF 10'500.00 Inter-réseaux ;
- CHF 949.00 Représentant CHF 1.00/habitant, pour le socle de solidarité ;
- CHF 4'090.00 Représentant CHF 5.00/habitant (FAJE – Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants).

Il est à noter une diminution de CHF 32'176.00 des frais 2017 liés au RAT (Réseau d'Accueil des Toblerones) par rapport à 2016.

#### **712 UAPE Le Petit Dragon**

Participation de la Commune au coût de fonctionnement de la structure d'accueil pour CHF 13'000.00.

#### **720 Prévoyance cantonale**

La facture sociale se monte, pour 2017, à CHF 648'210.00, facturée par l'Etat de Vaud.

### **73 Santé publique**

#### **730 Participation AVASAD**

Augmentation de la contribution de la Commune à l'AVASAD (Association vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile) à CHF 99.00 par habitant, soit un montant de CHF 97'000.00.

## **8. Services industriels**

### **81 Service des eaux**

#### **810 Service des eaux – Entretien réservoir**

CHF 6'000.00 ont été prévu pour le remplacement de la pompe 1 et du compteur défectueux du réservoir de maison Neuve,

CHF 5'000.00 pour l'entretien courant des réservoirs.

### ***Entretien réseau d'eau***

CHF 2'500.00 - Contrat d'entretien Von Roll, micros de détection de fuite d'eau.

CHF 5'000.00 - Achats de nouveaux compteurs d'eau, pour les nouvelles installations et remplacement des compteurs défectueux.

CHF 30'000.00 - Entretien courant du réseau (recherche de fuite, réparation fuite, remplacement de vannes défectueuses).

### **84 Service de la chaleur-force**

#### **840 Chauffage à distance au bois**

CHF 20'000.00 - Remplacement des pierres réfractaires dégradées de la chaudière 1.

CHF 3'000.00 - Contrat d'entretien Viessmann.

CHF 3'000.00 - Ramonage obligatoire des chaudières.

CHF 10'000.00 - Entretien courant des installations du CAD.

### **Divers**

- Le montant des amortissements au budget 2017 se monte à CHF 344'486.00.
- Le total des remboursements des emprunts pour 2017 se monte à CHF 329'467.00.

### **Conclusion**

C'est un budget équilibré qui tient compte des besoins d'entretien de notre patrimoine grâce à une légère diminution des charges cantonales et à l'augmentation d'impôt acceptée en octobre 2016.

De ce fait et compte tenu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### **le Conseil communal de Saint-George**

- vu le préavis no 14/ 2016 de la Municipalité ;
- vu le rapport de la commission de gestion et finances chargée de son étude ;
- considérant qu'il est porté à l'ordre du jour ;

**décide**

- ♦ d'accepter le budget 2017, tel que présenté.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

**Au nom de la Municipalité**

**Le Syndic**

**La Secrétaire**

**Alain Domenig**

**Véronique Errecart**

**Annexes** : Budget communal 2017